



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le 
ID : 974-249740085-20190301-AFF09_CC010319-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 01 MARS 2019**

AFFAIRE N° 09-20190301

**OPERATION DE CONFORTEMENT ET DE SECURISATION DU
BARRAGE DU BRAS DE LA PLAINE : CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA REUNION
ET LA CASUD**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de mars à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32
Absents représentés : 07
Absents : 09

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Jean-Daniel LEBON, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO, Priscilla PAYET.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Bernard PAYET (*représenté par François ROUSSETY*), Jessica SELLIER (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Inelda BAUSSILLON (*représentée par Henri-Claude YEBO*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Christian LANDRY (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Blanche-Reine JAVELLE*), Raymonde VIENNE (*représentée par Axel VIENNE*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Mimose DIJOUX RIVIERE.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Harry-Claude MOREL.
Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 09-20190301**OPERATION DE CONFORTEMENT ET DE SECURISATION DU BARRAGE DU BRAS DE LA PLAINE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA REUNION ET LA CASUD**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le barrage du Bras de la Plaine, construit à la fin des années 60, permet de capter et dériver jusqu'à 6 m³/s destinés à l'alimentation d'un périmètre irrigué de 5 600 ha, en eau brute à destination de la consommation humaine de plusieurs communes du Sud, et d'une centrale de production d'énergie hydroélectrique.

Soumis à des crues cycloniques fréquentes, l'ouvrage a fait l'objet depuis sa réalisation de très nombreuses dégradations auxquelles les travaux de réparation ou de confortement successifs n'ont pas apporté de solutions durables.

Les derniers travaux en date, réalisés en 2006, ont subi des dégradations importantes suite au passage du cyclone Gamède, intervenu avant la réception du chantier.

C'est dans ce contexte que le Département a programmé une opération destinée à la fois à sécuriser et à reprofiler l'ouvrage de façon à renforcer sa pérennité.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, une piste d'accès aux ouvrages sera réalisée dans le lit vif de la rivière sur environ 13 km. Cette piste longera les puits exploités par la CASud en aval du barrage du Bras de la Plaine.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 17 mois répartis sur deux années, hors saison cyclonique (9 mois en 2019 et 8 mois en 2020). Le planning prévoit un démarrage des travaux en avril 2019 et une fin de travaux début décembre 2020.

Parallèlement, la CASUD envisage de réhabiliter les puits du Bras de la Plaine. Les travaux se faisant à cheval sur les travaux du Département, la CASUD souhaite utiliser la piste d'accès construite par le Département pour accéder à ces ouvrages.

Aussi, il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la convention entre le Département de la Réunion et la Communauté d'Agglomération du Sud dans le cadre de l'opération de confortement du barrage du Bras de la Plaine,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve la convention entre le Département de la Réunion et la Communauté d'Agglomération du Sud dans le cadre de l'opération de confortement du barrage du Bras de la Plaine,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

